



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2025.487

Du registre des arrêtés municipaux

INTERDICTION D'ACCÈS au parc de loisirs - Fête de la Saint-Jean

ARRÊTÉ PROVISOIRE

Nous, Maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'ensemble des arrêtés municipaux ;
- **Considérant** la demande de la direction communication et manifestations publiques de la ville de Mont-Saint-Aignan, afin de permettre l'organisation de la manifestation « **Fête de la Saint-Jean** » ;

ARRÊTONS CE QUI SUIT :

Article 1 : L'accès au parc de loisirs de Mont-Saint-Aignan, **sera interdit au public**

- **du jeudi 19 juin 2025 à 21h au samedi 21 juin 14h (heure d'ouverture au public, de la manifestation « fête de la Saint-Jean »),**

- **du samedi 21 juin 2025 à minuit au dimanche 22 juin 2025 à 10h (heure de réouverture au public, de la manifestation « fête de la Saint-Jean »)**

Seuls les personnels de la Ville de Mont-Saint-Aignan et exposants afférents à la préparation de la manifestation « *Fête de la Saint-Jean* » pourront y accéder.

Article 2 : le public pourra accéder au parc de loisirs en qualité de visiteurs et s'y rendre à pied le **samedi 21 juin 2025 de 14h à 23h15 et le dimanche 22 juin 2025 de 10h à 17h,**

Toutefois les zones matérialisées par des barrières type « vauban » seront interdites aux personnes non autorisées, à savoir :

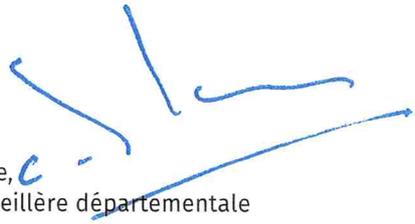
- zone artificier,
- backstage,
- derrière espace foodtrucks.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan au plus tard **le jeudi 19 juin 2025.**

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le, **14 avril 2025**

Catherine FLAVIGNY

Maire, 
Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du 24/04/2025

Copies

Police Nationale / Municipale
SDIS Groupement Sud
CTM (moyens généraux)
Services communications